

# **CADRE RESERVE A L'INSTITUT**

**ADMISSION: 21/11/2024** 

Dossier reçu par courrier le : Dossier remis en main propre le :

# FICHE D'INSCRIPTION:

**CLÔTURE DES INSCRIPTIONS:** 

# SELECTION POUR L'ENTREE A LA FORMATION CONDUISANT AU DIPLÔME D'ETAT D'AMBULANCIER **INSTITUT DE BORDEAUX**

ADMISSIBILITÉ: 25/10/2024

<u>DATE DE</u> SESSION :	ADMISSIBILITÉ SUR DOSS	IER:	ENTRETIEN D'ADMISSION (oral): Du 02 au 06/12/2024		
31 janvier 2025	Du 04 au 08/11/2024 AFFICHAGE RÉSULTAT :		AFFICHAGE RÉSULTAT :		
au	08/11/2024	LII*	09/12/2024		
09 juillet 2025	STAGE D'ORIENTATION PROFE	-	h soit 2 semaines de 35 h) à réaliser avant le		
	29/11/2024				
			effectuer votre stage chez un ambulancier		
	<u>lé relatif à la convention de stage (</u>	<u>de 70 h ne sera dé</u>	livré qu'après inscription à l'institut et sur		
<u>demande</u>					
Nom de naissance :	□ Mme □ Mr	N	lom marital :		
Prénom 1 :		Prénom 2 :			
			<u> </u>		
Personne à contact	er en cas d'urgence (Nom, télépho				
	B obtenu le :				
Diplômes Sco		<b>Autres Di</b>	plômes, Attestations		
□Aucun diplôme		□Attestation d'Auxi	liaire Ambulancier : date		
	\P		u 2 : date		
	utres :	HAutres:			
	):				
□Niveau 7 : Master					
□Niveau 8 : Doctora	at				
		on Professionnelle			
	société d'ambulance :	□ <u>Demandeur d'emploi</u> N° Identifiant :			
	mois à temps plein ?		N° Identifiant :		
	mployeur:	Coordonnées France Travail :			
□ <u>Salarié (e) dans u</u>	n autre domaine				
Coordonnées de l'er	mployeur :		SP? OUI NON		
	Demandeur d'emploi à l'entrée en formation ? □ OUI □ NON				
Vous concernai	nt. identifiez-vous un besoin d'	adaptation partic	culier ? (Adaptation des supports pour		
	emple) □ OUI □ NON				
Prise en charge de	la formation :				
☐ Autofinancement			☐ Entreprise		
- Automiancemen	Raison Sociale :		Raison Sociale :		
	Adresse:		Adresse:		
	Téléphone :		Téléphone :		
	Personne à contacter :		Personne à contacter :		

**FORMA SANTÉ** 

Institut de Formation d'Ambulanciers de Bordeaux 19/21 avenue Léonard de Vinci – Zone Europarc – 33600 PESSAC Tél : 05 56 36 72 23 - Fax : 05 57 26 94 51

Courriel: ifabo@formasante.fr APE: 8559A - N° SIRET: 420 309 627 00 081



La formation au Diplôme d'Etat d'ambulancier est définie par l'arrêté du 11 avril 2022 relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier et aux conditions de formation de l'auxiliaire ambulancier.

L'ensemble de la formation comprend 23 semaines, soit 801 heures d'enseignement :

- Enseignement en institut de formation : 16 semaines, soit 556 heures
- Enseignement en stage clinique et en stage en entreprise : 7 semaines, soit 245 heures.

Deux sessions de 55 élèves sont organisées chaque année : janvier et août

La participation à l'ensemble des enseignements est obligatoire.

L'enseignement en institut de formation ainsi que les stages cliniques et en entreprise sont organisés sur la base des 35 heures par semaine.

Pour être admis en formation conduisant au DEA, le candidat doit avoir effectué le stage d'observation de 70 heures, réussir les épreuves de sélection et être placé en liste principale.

Niveau scolaire des candidats : Aucun diplôme n'est obligatoire pour être candidat à cette formation. Toutefois, des dispenses sont possibles pour l'évaluation du dossier d'admissibilité, selon les diplômes obtenus

Tarifs de la formation : 5560 € \_ Organisme non assujetti à la TVA

Les horaires de formation: 8h30 - 11h30 / 12H30 - 16H30 (sous réserve de modifications)

Le processus de sélection des candidats comprend : une admissibilité sur dossier et un entretien d'admission

# Admissibilité sur dossier :

Les candidats dispensés de cette épreuve sont les suivants :

- 1. Les titulaires d'un titre ou diplôme homologué au niveau 4 ou enregistré à ce niveau au RNCP, délivré dans le système de formation initiale ou continue français
- 2. Les titulaires d'un titre ou diplôme du secteur sanitaire ou social homologué au minimum niveau 3, délivré dans le système de formation initiale ou continue français (Code NSF : 330, 331 et 332)
- 3. Les titulaires d'un titre ou diplôme étranger leur permettant d'accéder directement à des études universitaires dans le pays où il a été obtenu
- 4. Les candidats ayant été admis en formation d'auxiliaires médicaux

Les candidats ayant obtenu une note supérieure ou égale à 10 sur 20 sont déclarés admissibles.

L'ensemble du dossier d'admissibilité est apprécié au regard des attendus de la formation énumérés ci-dessous :

ATTENDUS	CRITERES
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne (adulte et/ou enfant)	Connaissances dans le domaine sanitaire, médico-social ou social     Connaissance du métier
Qualités humaines, capacités relationnelles, aptitude physique	<ul> <li>Aptitude à faire preuve d'attention à l'autre, d'écoute et d'ouverture d'esprit</li> <li>Aptitude à entrer en relation avec une personne adulte, à collaborer et à travailler en équipe</li> <li>Aptitude aux activités physiques</li> </ul>
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale	Maitrise du français et du langage écrit et oral     Pratique des outils numériques
Capacités organisationnelles	Aptitudes à s'organiser, à prioriser les activités, autonomie dans le travail

Les résultats de l'admissibilité sur dossier sont affichés à l'Institut de Formation d'Ambulanciers et publiés sur le site internet FORMA SANTÉ

**FORMA SANTÉ** 

Institut de Formation d'Ambulanciers de Bordeaux 19/21 avenue Léonard de Vinci – Zone Europarc – 33600 PESSAC Tél : 05 56 36 72 23 - Fax : 05 57 26 94 51

Courriel : ifabo@formasante.fr APE : 8559A - N° SIRET : 420 309 627 00 081

Mise à jour : 27/06/2024 Page **2** sur **15** 



# **Epreuve d'admission:**

# Les candidats dispensés de l'épreuves d'admission :

Sont dispensés de l'épreuve orale d'admission, les candidats ayant exercé, à la date des épreuves, les fonctions d'auxiliaire ambulancier pendant une durée continue d'au moins un an durant les 3 dernières années dans une ou plusieurs entreprises de transport sanitaire.

## Conditions de présentation à l'entretien d'admission :

Afin de pouvoir être présenté à cet entretien d'admission, les candidats doivent <u>réaliser un stage d'observation</u> dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par le directeur de l'Institut pendant une durée **de 70 heures** (soit 2 semaines de 35 heures).

# Ce stage est réalisé de façon continue sur un seul lieu de stage.

A l'issue du stage, le responsable du service ou de l'entreprise remet obligatoirement au candidat une attestation de validation du stage d'observation (document joint au dossier d'inscription). Cette attestation sera remise aux membres du jury lors de l'entretien d'admission.

# Les candidats dispensés du stage d'observation sont les suivants :

- les candidat ayant exercé au moins un mois (en continu ou discontinu) comme auxiliaire ambulancier dans les 3 dernières années. Il faudra alors, faire compléter l'attestation de l'employeur pour les personnes ayant exercé au moins un mois (document joint au dossier d'inscription)
- les candidats issus de la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou marins-pompiers de Marseille justifiant d'une expérience professionnelle de trois années. Il faudra alors, fournir une attestation de l'employeur précisant la fonction et la durée d'exercice professionnel.

Cet entretien d'admission d'une durée de 20 minutes maximum est noté sur 20 points.

Elle comprend une présentation orale de 5 minutes du candidat en lien avec son stage d'observation lorsqu'il est réalisé ou son parcours professionnel antérieur lorsqu'il en est dispensé (8 points), suivie d'un entretien de 15 minutes avec le jury (12 points)

Elle est évaluée par un ou plusieurs groupes du jury d'admission, composés chacun :

- du directeur de l'Institut ou de son représentant issu de l'équipe pédagogique,
- d'un chef d'entreprise de transport sanitaire titulaire du DEA ou d'un ambulancier DE en exercice depuis au moins 3 ans.

## Elle a pour objet:

- d'évaluer la capacité du candidat à s'exprimer et à ordonner ses idées pour argumenter de façon cohérente ;
- d'apprécier les aptitudes et la capacité du candidat à suivre la formation ;
- d'apprécier le projet professionnel du candidat et sa motivation.

# Une note inférieure à 8 sur 20 est éliminatoire.

<u>Sont déclarés admis</u>: Les candidats ayant une note supérieure ou égale à 08 sur 20, et dont le stage d'observation est réalisé. Le jury d'admission établit une liste de classement, comportant une liste principale et une liste complémentaire (55 places par session).

# Sont dispensés du processus de sélection et admis en formation :

# Article 14 de l'arrêté du 11 avril 2022 :

Peuvent être admis à suivre la formation conduisant au diplôme d'Etat d'ambulancier les auxiliaires ambulanciers ayant exercé cette fonction pendant une durée continue d'au moins un an durant les trois dernières années dans une ou plusieurs entreprises de transport ET titulaires des titres ou diplômes du secteur sanitaire ou social homologué au niveau 3, délivré dans le système de formation initiale ou continue français.

Leur nombre au regard de l'ensemble des élèves d'une même session de formation est défini en concertation avec l'agence régionale de santé territorialement compétente. L'admission des candidats est déterminée en fonction de leur ordre d'inscription.

**FORMA SANTÉ** 

Institut de Formation d'Ambulanciers de Bordeaux 19/21 avenue Léonard de Vinci – Zone Europarc – 33600 PESSAC

> Courriel : ifabo@formasante.fr APE : 8559A - N° SIRET : 420 309 627 00 081

Mise à jour : 27/06/2024 Page **3** sur **15**  Tél : 05 56 36 72 23 - Fax : 05 57 26 94 51



Si dans les 10 jours suivant l'affichage, un candidat classé sur la liste principale ou sur la liste complémentaire n'a pas confirmé par écrit son souhait d'entrer en formation, il est présumé avoir renoncé à son admission ou à son classement sur la liste complémentaire et sa place est proposée au candidat inscrit en rang utile sur cette dernière liste. Les résultats des épreuves ne sont valables que pour la rentrée au titre de laquelle elles ont été organisées.

# ÉQUIVALENCES DE COMPÉTENCES ET ALLEGEMENT DE FORMATION

Sous réserve d'être admis à suivre la formation, les personnes titulaires des diplômes suivants, et qui souhaitent obtenir le DEA, bénéficient de dispenses ou d'équivalence pour les évaluations des blocs de compétences (Article 28 de l'arrêté du 11 avril 2022)

Listes des professions inscrites aux titres ler, II, III et V du livre III de la quatrième partie du CSP:	Passerelles DEA Certifications niveau 4	Passerelles DEA Certifications niveau 3
Infirmier Masseur-kinésithérapeute Pédicure-podologue, Ergothérapeute Psychomotricien Manipulateur d'électroradiologie médicale Technicien de laboratoire médical	BAC PRO ASSP: Baccalauréat professionnel "Accompagnement Soins et Services à la Personne" option "A domicile" et option "En structure sanitaire, sociale ou médicosociale" (arrêtés du 11 mai 2011)	DE AS : Diplôme d'Etat d'aide-soignant (ancien référentiel relevant de l'arrêté du 22 octobre 2005)  DE AP : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (référentiel relevant de l'arrêté du 16 janvier 2006)
recimient de laboratoire medical	BAC PRO SAPAT : Baccalauréat professionnel spécialité "Services aux personnes et aux territoires" (arrêté du 22 août 2011)	ADVF : Titre professionnel d'assistant de vie aux familles (arrêté du 11 janvier 2021)  ASMS : Titre professionnel d'agent de
	ARM : Diplôme d'assistant de régulation médical (arrêté du 19 juillet 2019)	service médico-social (arrêté du 10 juillet 2020)
	BAC PRO Organisation de transport de marchandises	DE AES 2016 : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social (arrêté du 29 janvier 2016 : spécialités "à domicile", "en structure collective",
	BAC PRO Conducteur transport routier marchandises (niveau 4)	"éducation inclusive et vie ordinaire") <b>DE AES 2021</b> : Diplôme d'Etat d'accompagnant éducatif et social
	<b>DE AS</b> : Diplôme d'Etat d'aidesoignant (nouveau référentiel 2021)	(fusion des spécialités ; nouveau référentiel publié en 2021)
	<b>DE AP</b> : Diplôme d'Etat d'auxiliaire de puériculture (nouveau référentiel 2021)	Titre professionnel Conducteur livreur sur véhicule utilitaire léger
		CQP Assistant médical

Ces candidats ne sont pas dispensés de l'épreuve d'admission et devront réaliser un stage d'observation dans un service hospitalier en charge du transport sanitaire ou dans une entreprise de transport sanitaire habilitée par le directeur de l'Institut pendant une durée de 70 heures (soit 2 semaines de 35 heures)

**FORMA SANTÉ** 

Institut de Formation d'Ambulanciers de Bordeaux 19/21 avenue Léonard de Vinci - Zone Europarc - 33600 PESSAC Tél: 05 56 36 72 23 - Fax: 05 57 26 94 51

Courriel: ifabo@formasante.fr APE: 8559A - N° SIRET: 420 309 627 00 081



# LISTE DES PIECES A FOURNIR POUR L'ENSEMBLE DES CANDIDATS

(Joindre les originaux des pièces, uniquement pour l'attestation de l'employeur ou validation du stage d'observation de 70 heures, certificat de non contre-indication et certificat de vaccination)
☐ Une lettre de motivation manuscrite
☐ Un curriculum vitae (CV)
□ Copie <u>recto verso</u> de la carte nationale d'identité ou du passeport <u>en cours de validité</u>
□ Copie <u>recto verso</u> du permis de conduire (hors période probatoire)
☐ Copie de l'attestation de droit du régime de protection sociale, de moins de 6 mois
□ Copie de <b>l'Attestation de l'Avis de Situation France Travail (à télécharger sur votre espace demandeur d'emploi).</b> <u>Uniquement pour les demandeurs d'emploi.</u>
□ Copie de l'attestation de responsabilité civile vie privée à <u>votre nom et prénom, avec les dates de validité de votre</u> <u>assurance</u> (à demander à votre assureur)
□ Copie de <b>l'attestation préfectorale d'aptitude à la conduite d'ambulance</b> . <u>Liste des médecins agréés préfecture</u> <u>disponible sur Internet.</u>
☐ Certificat de non contre-indication à la profession d'ambulancier établi par un médecin agréé par l' <b>ARS</b> de votre département (ci-jointe). <i>Liste des médecins agréés ARS disponible sur Internet</i> .
☐ Certificat médical de vaccinations à jour (ci-jointe). <b>Nous fournir la sérologie de l'hépatite B et</b> la copie du compte rendu de la radio pulmonaire de moins de 2 ans.
□ Copie de l'attestation de la participation à la <u>Journée d'Appel de Préparation à la Défense pour les personnes ayant</u> <u>− de 25 ans</u> . (OBLIGATOIRE, sinon vous ne pouvez pas vous présenter au concours)
□ Chèque de 100 €, à l'ordre de FORMA SANTÉ, correspondant aux <u>frais d'admission</u> (encaissés à réception du dossie et <u>non remboursés</u> ).
□ 1 photo d'identité récente (noter nom et prénom au dos de la photo)
□ Cette fiche datée et signée.
☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de vente (document joint au dossier d'inscription)
Fait à, le, le

# Pièces à joindre à l'adresse :

FORMA SANTÉ - IFA de Bordeaux - 19/21 avenue Léonard de Vinci- Zone Europarc - 33600 PESSAC

Courriel: ifabo@formasante.fr

Mise à jour : 27/06/2024 Page **5** sur **15** 



Pièces supplémentaires à fournir pour les candidats concernés par l'admissibilité sur dossier
☐ Un document manuscrit relatant, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue, soit un projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. Ce document <u>n'excède pas deux pages.</u>
☐ Selon la situation du candidat, la copie des originaux des diplômes ou titres traduits en français
☐ Le cas échéant, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires
☐ Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées éventuellement des appréciations et/ou recommandations de l'employeur (ou des employeurs)
□ Pour les ressortissants hors Union Européenne, une attestation du niveau de langue française requis B2 ou tout autre document permettant d'apprécier la maitrise de la langue française.  Les candidats peuvent joindre tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle en lien avec la profession d'ambulancier.
Pièces supplémentaires à fournir pour les candidats concernés par l'épreuve d'admission et les candidats admis sur dossier
□ Copie du Titre ou Diplôme de niveau 4 (ex : baccalauréat ou équivalent) ou BEP sanitaire et social si vous en êtes titulaire ou dispenses particulières de niveau 3.  L'original du diplôme ou du relevé de notes sera à nous présenter le jour de l'épreuve d'admission.
Pour les personnes ayant perdu leurs diplômes, une plateforme dématérialisée permet de récupérer certains diplômes ou attestations perdus : <a href="https://diplome.gouv.fr/sanddiplome/login">https://diplome.gouv.fr/sanddiplome/login</a> Pour les diplômes étrangers, nous fournir une équivalence ou demander une attestation de comparabilité de diplôme sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale : <a href="https://www.ciep.fr">www.ciep.fr</a> (obligatoire).
□ <b>Attestation de l'employeur</b> (ci-jointe) pour les candidats ayant exercé la fonction d'auxiliaire ambulancier pendant une durée de 1 mois au minimum (en continu ou discontinu dans les 3 dernières années)
□ <b>Un justificatif</b> pour les candidats ayant une expérience professionnelle de 3 ans à la brigade des sapeurs-pompiers de Paris ou marins-pompiers de Marseille
□ Attestation de validation du stage d'observation de 70 heures (ci-jointe) et à nous retourner une fois le stage effectué.
Pièces à fournir pour les candidats dispensés de l'admissibilité sur dossier et de l'épreuve d'admission
Pour les candidats ayant exercé 1 an la profession en continu, depuis moins de 3 ans et disposant d'un diplôme scolaires conforme à la dispense de l'admissibilité sur dossier :
☐ Attestation (s) employeur justifiant l'exercice professionnel de 1 an ☐ Copie de l'attestation d'Auxiliaire Ambulancier

☐ Copie de l'attestation de formation aux gestes et soins d'urgence de niveau 2 (AFGSU 2)



# QUELQUES INFORMATIONS UTILES A LA CONSTITUTION DE VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF ET MEDICAL

Afin de vous présenter au concours, vous devez avoir impérativement 3 ans de permis révolu au moment de l'entrée en formation (ou 2 ans dans le cadre d'une conduite accompagnée), être à jour de vos vaccinations, avoir fait compléter l'ensemble des documents médicaux et, enfin, avoir suivi votre stage de découverte de 70h (soit 2 semaines, impérativement).

Dans un premier temps, vous devez prendre rendez-vous avec un médecin agréé PREFECTURE (rechercher sur internet la liste des médecins agréés PREFECTURE de votre région) et passer une visite médicale avec celui-ci. Il vous complètera un feuillet CERFA (n°14880\*02) en indiquant si vous êtes apte ou non à conduire des ambulances (voir avec lui au moment de la prise de rendez-vous s'il fournit le feuillet ou si vous devez le télécharger sur internet). Si vous êtes apte, vous devrez ensuite déposer avec ce CERFA un dossier de demande d'attestation préfectorale auprès de la Préfecture ou Sous-Préfecture. Reportez-vous à la procédure d'obtention jointe au dossier, qui vous indique la marche à suivre pour la Gironde. Pour les autres départements, vous devrez vous rapprocher de votre Préfecture ou Sous-Préfecture. Dans tous les cas, cette demande doit être effectuée en fonction de votre lieu d'habitation.

La copie du feuillet CERFA remis par le médecin sera à nous transmettre dans un premier temps puis la copie de l'attestation dès que la Préfecture vous l'aura délivrée. Vous devrez conserver l'original.

Vous trouverez dans le dossier d'inscription un certificat de non contre-indication : vous devrez prendre rendez-vous avec un médecin agréé ARS - (rechercher sur le site internet de l'A.R.S. [Agence Régionale de la Santé] la liste des médecins agréés de votre région).

Afin de tout effectuer lors d'une seule et même consultation, vous pouvez trouver un médecin qui a les deux agréments et donc qui apparaisse à la fois sur la liste ARS et sur la liste PREFECTURE. Vous ne paierez qu'une seule consultation (attention, non remboursée par la CPAM)

Le dossier médical doit être également à jour. Voici quelques précisions :

- la fiche médicale jointe au dossier d'inscription est à faire compléter par le médecin de votre choix (pensez à amener votre carnet de santé)
- Vous devrez voir avec votre médecin si vous avez déjà été vacciné(e) contre l'hépatite B. Si ce n'est pas le cas, vous allez entamer la procédure (une première injection, une deuxième un mois après et une troisième cinq mois après). Il existe également une procédure accélérée mais le choix du parcours est laissé à l'appréciation du médecin. Pour suivre la formation, il faut que vous avez recu au moins les deux premières injections et que vous avez fait ensuite, après ces deux injections, une prise de sang qui indique votre immunisation. Si votre sérologie (résultat de la prise de sang à nous transmettre) s'avérait négative ou inférieure à 10 (ligne "anticorps antiHbs" ou « AC antiHbs »), votre médecin devra vous établir une attestation spécifiant impérativement la phrase suivante : "Monsieur ou Madame XXXXXX est apte à suivre la formation et exercer la profession d'ambulancier malgré une sérologie négative / inférieure à 10 (rayer la mention inutile)". A noter que si vous avez déjà été vacciné(e), la prise de sang devra être effectuée directement. La procédure en fonction du résultat reste la même et le médecin jugera de la nécessité d'un rappel ou non.
- une radio pulmonaire est à effectuer : nous adresser la copie du compte rendu (et non la radio)

A noter que si le résultat de votre IDR (test tuberculinique / voir en bas de la fiche médicale) est négatif ou indiqué à zéro, votre médecin devra vous établir une attestation spécifiant impérativement la phrase suivante : "Madame ou Monsieur XXXX est apte à suivre la formation et exercer la profession d'ambulancier malgré une IDR négative".

L'attestation de droit au régime social, dans le cas où vous dépendez de la Sécurité Sociale, sera à télécharger sur votre compte AMELI.FR si vous en possédez un ou à retirer sur une borne C.P.A.M. avec votre carte VITALE. Il s'agit d'un feuillet avec un tableau récapitulant vos droits. Les dates indiquées sur ce tableau doivent couvrir la période de formation. Vous pouvez dépendre d'un autre organisme tel que le R.S.I. par exemple : une attestation sera à nous fournir également.

L'attestation de RESPONSABILITE CIVILE est à demander à votre assureur. Très généralement, elle est liée à votre contrat HABITATION. Si vous êtes hébergé(e), la personne qui vous loge doit établir une attestation sur l'honneur et fournir sa propre responsabilité civile. Vous devrez également nous fournir un justificatif de domicile à votre nom rattaché à cette adresse (facture téléphone par exemple).

**FORMA SANTÉ** 

Institut de Formation d'Ambulanciers de Bordeaux 19/21 avenue Léonard de Vinci - Zone Europarc - 33600 PESSAC Tél: 05 56 36 72 23 - Fax: 05 57 26 94 51

Courriel: ifabo@formasante.fr

Mise à jour : 27/06/2024 Page 7 sur 15



# LES POSSIBILITES DE FINANCEMENT DE LA FORMATION

# Le Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales

Le Conseil Régional de la Nouvelle Aquitaine finance intégralement les frais de formation. Ces places peuvent varier d'un concours à un autre et sont attribuées aux candidats qui auront obtenu les meilleurs résultats au concours, sous réserve qu'ils soient inscrits à France TRAVAIL (indemnisés ou non). Un avis de situation France Travail au moment de l'inscription doit impérativement être fourni. Aucune démarche supplémentaire ne sera nécessaire de la part du candidat qui sera informé par courrier de sa prise en charge.

# Le financement personnel

Si vous optez pour un autofinancement, un échelonnement des frais peut être établi sur la durée de la formation (6 mois). L'échéancier sera mis en place le jour de la rentrée.

# Le Compte Personnel de Formation (C.P.F.)

La formation du Diplôme d'Etat d'Ambulancier est éligible au C.P.F. sur l'espace www.moncompteformation.gouv.fr Le financement sera à effectuer en totalité sur le site. Si vous n'avez pas la somme intégrale, vous devrez régler directement le solde par carte bancaire sur le site internet et si vous êtes demandeur d'emploi, vous pouvez effectuer une demande d'abondement auprès de votre conseiller pôle emploi.

# Le financement si vous êtes salarié (toutes branches d'activités confondues)

Le candidat salarié peut demander un congé de formation et obtenir un financement de sa formation par un OPCO ou par TRANSITION PRO ainsi que la continuité du versement de son salaire durant la période de formation. Il doit se rapprocher du service du personnel de son entreprise. Attention aux délais d'instruction de ces dossiers!

# Le Contrat de Sécurisation Professionnelle (C.S.P.)

Ce dispositif s'applique aux salariés visés par une procédure de licenciement économique. Le candidat devra se mettre en relation avec son conseiller France Travail.

Le financement de sa formation pourra être pris en charge par un OPCO avec un éventuel complément de France Travail si le contrat s'arrête en cours de formation.

Attention: les candidats concernés par le C.S.P. ne seront pas prioritaires pour le financement du Schéma Régional des Formations Sanitaires et Sociales.

# Le Contrat de Professionnalisation

Cette formation en alternance sur 12 mois s'adresse : aux jeunes âgés de 16 à 25 ans, aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus, aux bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA), de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH)

La formation sera ainsi financée par l'OPCO auquel est rattaché l'employeur.

# Les Aides de la Région Nouvelle Aquitaine

# **ROMEO / DOCAPOST**

Pour les stagiaires non indemnisés par France Travail engagés dans un parcours de formation et d'accès à l'emploi d'une durée supérieure ou égale à 150 heures, la Région a mis en place un dispositif qui garantit le versement d'une rémunération.

Le dossier vous sera remis sur demande et devra être déposé au plus tard auprès de notre Institut le premier jour d'entrée en formation.

# La Bourse Sanitaire et Sociale

La Région Nouvelle-Aquitaine propose des bourses d'études sur critères sociaux en faveur des élèves et des étudiants en formations sociales, paramédicales et de santé. Le candidat devra être éligible aux critères et conditions d'attribution. L'ouverture des dépôts de dossier se fera sur le site boursesanitairesociale.fr.

Le candidat devra créer un compte utilisateur et déposer ensuite sa demande d'aide en ligne.

Cette demande ne pourra se faire qu'à l'entrée en formation.

# **FONDS SOCIAL Formation**

Pour les stagiaires demandeurs d'emploi rencontrant des difficultés pour payer les frais de logement et /ou de transport et étant en grande précarité mettant en péril le suivi de la formation.

Demande à effectuer en ligne sur le site les-aides.nouvelle-aquitaine.fr, conjointement avec le secrétariat de l'Institut.

**FORMA SANTÉ** 

Institut de Formation d'Ambulanciers de Bordeaux 19/21 avenue Léonard de Vinci - Zone Europarc - 33600 PESSAC Tél: 05 56 36 72 23 - Fax: 05 57 26 94 51

Courriel: ifabo@formasante.fr

Mise à jour : 27/06/2024 Page 8 sur 15



**CANDIDAT**:

# ATTESTATION DE SUIVI DU STAGE D'OBSERVATION

Prénom : Adresse :	Nom r	maritai eve	entuel :		
Code postal : Tel : Mail :	Ville : Fax :				
<u>DATE DE STAGE</u> :					
Du	au				
ENTREPRISE					
Nom: N° Siret: Adresse: Code postal: Tel: Mail: Nom du responsable du suivi du stage d'o Fonction dans l'entreprise:  APPRÉCIATION DU CANDIDAT : Mettre choix dans la case observations				noisie et me	otivez impérativement votre
CRITERES	Insuffisant	Moyen	Bon	Très bon	Observations
Aptitudes physiques (agilité, résistance, port de charges, ergonomie)					
Aptitudes relationnelles (communication avec les membres de l'équipe, relation avec les patients)					
Motivation professionnelle					
Exactitude, rigueur					
Maîtrise des caractéristiques spécifiques d'un véhicule sanitaire					
BILAN					
CACHET du responsable de l'en	treprise			Date	<u> </u>



# ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR POUR LES PERSONNES AYANT EXERCÉ AU MOINS UN MOIS EN QUALITE D'AUXILIAIRE AMBULANCIER OU CONDUCTEUR D'AMBULANCE

<u>CANDIDAT</u> :					
Nom : Prénom : Adresse : Code postal : Tel : Mail :		V	lom marital e /ille : Fax :	éventuel :	
PERIODE D'EXERCICE F	ROFESSION	<u>NEL</u>			
Du		а	u		
<u>ENTREPRISE</u>					
Nom : N° Siret : Adresse : Code postal : Tel : Mail : Nom du responsable de l'e	entreprise :		/ille : Fax :		
APPRECIATION DE L'EM	IPLOYEUR				
CRITERES	Insuffisant	Moyen	Bon	Très bon	Observations
Aptitudes physiques (agilité, résistance, port de charges, ergonomie)					
Motivation professionnelle					
Exactitude, rigueur					
Maîtrise d'un véhicule sanitaire					
BILAN					
CACHET du responsal	ole de l'entre	prise		Date :	

**FORMA SANTÉ** 

Institut de Formation d'Ambulanciers de Bordeaux 19/21 avenue Léonard de Vinci – Zone Europarc – 33600 PESSAC Tél : 05 56 36 72 23 - Fax : 05 57 26 94 51

Courriel : ifabo@formasante.fr APE : 8559A - N° SIRET : 420 309 627 00 081



# CERTIFICAT MEDICAL DE NON CONTRE INDICATIONS A LA PROFESSION D'AMBULANCIER

# Établi par un médecin agréé par l'ARS de votre département

Je soussigné (e), Docteur
J'atteste que le (la) candidat(e) ne présente aucun problème locomoteur, psychique, aucui handicap incompatible avec la profession d'ambulancier(e) : visuel, auditif, amputation d'un membre
Fait àlele
N.B. : pensez à vous présenter chez le médecin avec votre carnet de santé.

Courriel : ifabo@formasante.fr APE : 8559A - N° SIRET : 420 309 627 00 081















Réalisation : département communication ARS Nouvelle-Aquitaine Mise à jour Ornedit NAGG Mission Vaccination (2024)

Trans.				
		Inscription de	s étudiants e	en santé -
	Fiche r	nédicale à '	valider pa	r un médecin
Filière :	□ IFSI □ IFAS □ Kinésithérapie	Prénom : Tél. :		Date de naissance ://
Autre:		The state of the s	naissance :	. Code postal lieu de résidence : né(e) à l'étranger :
Avant votre entrée en formation, vous ne serez pas autorisé(e) à	vous devez apporter la p aller en stage. Les table par un professionnel d	oreuve que vous êtes vacci eaux suivants devront êtr e santé. Cette fiche devra	né(e) contre différentes e complétés par votre r a être communiquée, a	maladies. Si vous n'êtes pas à jour des vaccinations obligatoires nédecin sauf si le carnet de vaccination numérique a été créé su vec les résultats** sérologiques réalisés (au minimum anticorp
Un carnet de vaccination	numérique est créé e	t validé par un profess	ionnel de santé :	oui: non:
Diphtérie-Tétar	nos-Polio (dT	P)* / Diphtér	ie-Tétanos-	Polio-Coqueluche (dTPca)
Si un vaccin coquelucheux n'a seront administrés aux âges fixe				aP (au moins 1 mois après le dernier dTP). Ensuite, les rappels
Dernier rappel dTP: Date	e:// Nom:	D	ernier rappel dTcaP : Da	te:/_/Nom:
Hépatite B*	Rappel des c 1) Ac anti-HB 2) Ac anti-HB	ultats sérologiques qui onditions d'imminisation : s > 100 UI/I (quels que soie s ≥ 10 UI/I et Ac anti-HBc n s ≤ 10 UI/I : compléter le sc	nt l'historique vaccinal et égatif (si schéma vaccina	l'ancienneté des résultats) :
Les différents schémas complets: - soit pour les adultes (3 doses): - 2 doses à 1 mois d'intervalle, - soit accéléré (à titre exceptio - soit à l'adolescence de 11 à 15 a - 2 premières doses espacées: - ou 2 doses espacées de 6 mo	la Sème au moins 5 mois a nnel): 3 doses en 21 jours, ins (3 doses): de 1 mois, puis la Sème au r	rappel à 1 an.	ose (schéma préférentiel) ;	=> Date: _/ _/ Nom: => Date: _/ _/ Nom: => Date: _/ _/ Nom:
Covid-19				
Antécédent de COVID : non ; or	ui (si oui, date : / /	) Dernière injec	tion : non ; oui (si oui, da	te:// waccin utilisé:
Rougeole-Oreill  Personnes nões avant 1980:  • Antécédent de rougeole ⇒ Date:  • Pas d'antécédent de rougeole ou présiable.  Personnes nões depuis 1980: vaccin que soient les ATCD.  Schéma vaccinal;  • Première dose: Date: _ / _ /	doute => 1 dose recommandées ation 2 doses recommandées	e sans contrôle sérologique	Joindre le résultat* Si sérologie négati • Première dose	t ou doute => Sérologie à faire
Méningocoque (	С		<del>.</del>	
Vaccination recommandée just		s: Date://	Nom:.	
Tuberculose (va	accination non obliga	toire depuis le 1er avri	il 2019)	Date de lecture de l'IDR :
Si vous disposer d'une IDR (Intra	Dermo Réaction) de référe	ence, merci de l'indiquer ici :.		results there.
Est-il nécessaire de disposer d'un Toutefois, le médecin doit propos ultérieur et de détection d'ITL, pa	résultat d'IDR pour l'entré er à l'étudiant de réaliser or rticulièrement chez les étud	e en stage ? Non, ce test n'es ette IDR (ou une IGRA, préfér fiants originaires de zones d'e	t pas obligatoire. entielle chez les sujets vac endémie ou de forte circula	ccinés par le BCG) car le résultat servira de référence en cas de contage dion.
	e lors de la formation ou l'e	mbauche. Il appartient aux m		er le risque et de proposer, le cas échéant une vaccination BCG.
Je, soussigné(e) Dr		cer	tifie que les renseigne	ements inscrits ci-dessus sont exacts.
Fait le :			* Obl	igatoire

**FORMA SANTÉ** 

Institut de Formation d'Ambulanciers de Bordeaux 19/21 avenue Léonard de Vinci – Zone Europarc – 33600 PESSAC Tél : 05 56 36 72 23 - Fax : 05 57 26 94 51

\*\* Nous vous rappelons que tous les éléments demandés doivent être joints sous pli confidentiel.

Courriel: ifabo@formasante.fr APE: 8559A - N° SIRET: 420 309 627 00 081

Mise à jour : 27/06/2024 Page **12** sur **15** 

Signature et cachet du praticien :



PERMIS DE CONDUIRE - AVIS MÉDICAL

(Art. R. 212-2, R. 221-10 à R. 221-14-1, R. 221-19 et R. 225-1 à R. 225-4 du Code de la route)

(Arrêté du 31 juillet 2012 modifié relatif à l'organisation du contrôle médical de l'antitude à la cond

N 146	1 ETA	AT CIVIL ET COORDONNEES DU DEMANDEUR À REMPLIR À L'ENCRE NOIRE, EN LETTRES MAJUSCULES SANS ACCENT NI RATURE
	Nom de naissance	
		(C'est le nom qui figure sur votre acte de naissance)
	Prénom(s)	(Dans Fordre de l'état civil)
	Nom d'usage (s'il∮a lieu)	
	Date de naissance	(ex : nom d'époux(se))  Jour Mois Année Sexe : Femme Homme Téléphone portable
	Commune de naissance	Département ou Collectivité d'outre-mer
	Pafs	
	Adresse	(SI yous like nk(s) à l'étranger)
	711111111111111111111111111111111111111	N° de la voile Extension : bis, ter, etc. Type de voile : avenue, boulevand, etc.
	0 11	Nom de la voie
	Complément d'adresse	(Étage, escaller, appartement - Immeuble, bâtiment, résidence - Lieu-dit, Boîte postale, Commune déléguée)
	Code postal	Commune
	Courriel (Recommandé)	
2	Motif de la demande	le d'avis médical : Renouvellement périodique Nouvelle catégorie Suspension Après invalidation ou annulation Autre
		AM A1 A2 A B1 B BE C1 C1E C CE D1 D1E D DE
	Cationslate) de m	Catégorie(s) de permis déjà détenue(s):  A1 A2 A B1 B BE C1 C1E C CE D1 D1E D DE  ermis sur lesquelles porte l'avis médical:
	200	sionnelle(s) exercée(s):
	Taxi VTC	Ambulance Ramassage scolaire Transport public de personnes Transport public à moto Enseignant de la conduite
3	Modalités du con	AVIS DU OU DES MÉDECINS
_	En cabinet médic	
		mentaires demandés le Examen ps∮chotechnique réalisé le
$\preceq$	Le(s) médecin(s)	
		agree(s) p  département(s) n* , après contrôle médical de l'intéressé(e), émettent conformément à la réglementation en vigueu
		tions médicales compatibles avec le maintien ou la délivrance du permis de conduire, l'avis médical suivant :
5)	APTE TEM	r la durée de validité fixée par la réglementation Groupe léger Groupe lourd  PORAIRE pour une durée de validité limitée à et
		ner par la commission médicale : oui non Observations :
	dispositif	f de correction et/ou protection de la vision
	□ autres □ INAPTE	☐ Groupe léger ☐ Groupe lourd
6)^	près contrôle mé	dical, le médecin agréé, consultant hors commission médicale :
_		pas d'avis et renvoie l'usager devant la commission médicale primaire.
7	Je soussioné/	DÉCLARATION EN CAS D'AVIS D'APTITUDE TEMPORAIRE, D'APTITUDE AVEC RESTRICTIONS OU D'INAPTITUDE  (e), M. Mme
		tal qui ont entraîné l'avis d'aptitude temporaire, d'aptitude avec restrictions ou d'inaptitude à la conduite.
8	Fait le :	/ Signature et cachet du ou des médecins
	ignature de l'usag loprésentant légal si	ger (à l'issue du contrôle médical) minourj
, ,		



# Procédure obtention aptitude préfectorale : département du 33

# Attestation d'aptitude physique

Mise à jour le 17/01/2020

Attestation d'aptitude physique délivrée après visite médicale chez un médecin agréé pour les permis de conduire pour exercice d'une activité professionnelle (taxi, ambulance, voiture de Tourisme avec chauffeur, transport public de personne ou scolaire)

1/ Je constitue mon dossier avec les pièces justificatives suivantes :

- Une copie recto verso d'une pièce d'identité (CNI, Passeport, Carte de séjour....)
- Une copie recto verso du permis de conduire
- Un justificatif de domicile de moins de six mois (EDF, Quittance de loyer, avis d'imposition ....)

Pour les personnes hébergées : l'attestation sur l'honneur d'hébergement, une copie rectoiverso de la pièce d'identité de l'hébergeant, un justificatif de domicile de l'hébergeant

- Une copie de la visite médicale passée chez un médecin agréé avec validation des mentions demandées. La liste des médecins agréés est disponible sur le site www.gironde.gouv.fr, rubrique démarches administratives / permis de conduire /
- Une enveloppe timbrée libellée à vos nom et adresse
- Une demande manuscrite

2/ J'envoie mon dossier par courrier à l'adresse suivante :

Préfecture de la Gironde Attestation d'aptitude physique 2, Esplanade Charles De Gaulle - CS 41397 33077 Bordeaux Cedex

Information : le délai d'obtention de l'attestation d'aptitude physique est d'environ 1 mois.

Si vous n'avez pas reçu votre attestation d'aptitude après le délai d'un mois, vous pouvez envoyer un mail à l'adresse suivante :

pref-carte-aptitude-physique@gironde.gouv.fr en précisant impérativement vos :

- Nom de naissance
- Prénom
- Date de naissance

Attention : toute demande incomplète ou ne concernant pas l'état d'avancement du dossier pour la carte d'aptitude ne sera pas traitée

**FORMA SANTÉ** 

Institut de Formation d'Ambulanciers de Bordeaux 19/21 avenue Léonard de Vinci - Zone Europarc - 33600 PESSAC Tél: 05 56 36 72 23 - Fax: 05 57 26 94 51

Courriel: ifabo@formasante.fr APE: 8559A - N° SIRET: 420 309 627 00 081



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE FORMA SANTE

### OBJET ET CHAMP D'APPLICATION:

Toute commande de formation implique l'acceptation sans réserve par l'acheteur et son adhésion pleine et entière aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur tout autre document de l'acheteur, et notamment sur toutes conditions générales d'achat.

### I. FORMATIONS INTRA-ENTREPRISE

### I.1. Définition :

Formation réalisée sur mesure pour le compte d'un Client ou d'un groupe de clients généralement exécutée dans les locaux

### I.2. Documents contractuels :

Pour chaque formation intra -entreprise acceptée, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur est adressée au client en deux exemplaires la formation, signé et revêtu du cachet de l'établissement ou de dont un est à nous retourner, au plus tôt et obligatoirement avant l'entreprise. le début de la formation, signé et revêtu du cachet de l'établissement ou de l'entreprise.

La facture est adressée à l'issue de la formation ou du premier module de la formation.

Une attestation de présence est adressée au client près chaque formation. Sur demande elle peut être fournie après chaque module

### I.3. Prix et conditions de règlement :

Forma Santé n'est pas assujetti à la TVA.

Tous nos prix sont indiqués nets de toutes taxes et ne peuvent pas donner lieu à une récupération de TVA. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à réception

de la facture, comptant et sans escompte à l'ordre de Forma

Toute somme non payée à l'échéance pourra donner lieu au paiement par le Client de pénalités de retard calcules à une fois et demi le taux de l'intérêt légal en vigueur.

Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 €uros

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. L'acquittement de ces pénalités ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la Formation Professionnelle.

## I.4. Conditions d'annulation et de report :

L'organisme de formation se réserve le droit de reporter ou d'annuler une formation, de modifier le choix des animateurs, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent et ce II.4. Remplacement d'un participant : sans indemnités.

Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit

Une annulation signifiée moins de dix jours calendaires avant le début de la formation entraînera une facturation de 30% du coût total de la formation.

Si l'action de formation est reportée dans un délai de 6 mois cette somme sera portée au cré dit du Client sous forme d'avoir imputable sur la formation future.

### I.5. Obligations du client :

Le Client s'engage à proposer une salle de formation conforme à la réglementation en vigueur d'accueil du public.

### I.6. Obligations du stagiaire :

### II. FORMATIONS INTER-ENTREPRISES

### II.1. Définition :

mis à disposition par Forma Santé.

### II.2. Documents contractuels :

Le bulletin d'inscription est envoyé par le client par courrier, par mail, par fax ou par le biais du site.

Une confirmation d'inscription est adressée par Forma Santé qui décidera, en fonction du nombre d'inscriptions, de mettre en place I a formation

Pour chaque formation inter -entreprises mise en place, une convention de formation professionnelle continue établie selon les textes en vigueur est adressée au client en deux exemplaires dont un est à nous retourner, au plus tôt et obligatoir ement avant le début de

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation à titre individuel et à ses frais, le contrat est réputé formé par la seule signature de la convention de formation. Cette convention est soumise aux dispositions des articles L6353-3 à L6353-7 du Code du

La facture est adressée à l'issue de la formation ou du premier module de la formation

Une attestation de présence est adressée au clie nt après chaque formation. Sur demande elle peut être fournie après chaque module.

### II.3. Prix et conditions de règlement :

Forma Santé n'est pas assujetti à la TVA.

Tous nos prix sont indiqués nets de toutes taxes et ne peuvent pas donner lieu à une récupération de TVA. Ils incluent le repas de midi sauf avis contraire exprimé à l'inscription.

Toute formation commencée est due en intégralité. Le règlement du prix de la formation est à effectuer à réception de la

facture, comptant et sans escompte à l'ordre de Forma Santé.

Toute somme non payée à l'échéance pourra donner lieu au paiement par le Client de pénalités de retard calculées à une fois et demi le taux III-3bis Engagement de non-réutilisation de l'intérêt légal en vigueur.

Tout retard de paiement entraîne l'exigibilité d'une indemni forfaitaire pour frais de recouvrement de

Ces pénalités sont exigibles de plein droit, dès réception de l'avis informant le Client qu'elles ont été portées à son débit. L'acquittement de ces pénalités ne peut en aucun cas être imputé sur le montant de la participation au développement de la Formation Professionnelle.

Forma Santé offre la possibilité de remplacer un participant par un autre participant ayant le même profil et les mêmes besoins formation. Le remplacement d'un participant est toujours possible sans indemnités

# II.5. Conditions d'annulation et de report :

Dans le cas où le nombre de participants serait insuffisant pour assurer le bon déroulement de la session de formation, Forma Santé se réserve la possibilité d'ajourner la formation au plus tard une semaine avant la date prévue et ce, sans indemnités. Toute annulation par le Client doit être communiquée par écrit.

Une annulation signifiée moins de dix jours calendaires avant le déut de la formation entraînera une facturation de 50% du coût total de la Si l'action de formation est annulée et reportée dans un délai de 6

Le stagiaire reste soumis au pouvoir de discipline de l'employeur. mois, cette somme sera portée au crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur la formation future.

# II.6. Obligations du stagiaire :

Le stagiaire doit respecter le règlement intérieur de l'organisme de formation. Ce dernier est consultable sur le site de Forma Santé ou auprès du secrétariat des stages inter-entreprises.

### III. DISPOSITIONS COMMUNES INTRA ET INTER

### III.1. Informatique et libertés

Formation sur catalogue réalisée dans nos locaux ou dans des locaux En tant que responsables du traitement de vos données mis à disposition par Forma Santé.

personnelles, les différentes structures du groupe Avenir Santé Formation s'engagent à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et la confidentialité des données personnelles transmises, et ce dans le respect des dispositions légales en vigueur. Le détail de ces principes et actions visant au respect de la réglementation applicable en matière de protection des données à ca personnel sont décrites dans la charte de protection des données personnelles du groupe, disponible sur le site internet de chacune de ses entités. Conformément au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016 sur la protection des données personnel les, chaque personne bénéficie d'un droit d'accès, d'édiction des directives anticipées, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité ou de limitation aux traitements de données la concernant. Ces droits peuvent être exercés en nous contactant via l'adresse mail :

rgpd@avenirsanteformation.fr. Pour en faciliter le traitement, la personne est invitée à préciser dans sa demande son nom, son prénom, son adresse mail, sa qualité (stagiaire, client, formateur, salarié...), son établissement (si stagiaire ou client), la structure du groupe avec laquelle il est en contact et toutes informations jugées utiles par ses soins. Le groupe Avenir Santé Formation s'engage à adresser une réponse dans un délai maximum d'un mois à compter de la date d'exercice d e ce droit. A défaut, il est possible de saisir les autorités compétentes et d'introduire une réclamation auprès de la CNIL. Le Client s'engage à informer chaque Stagiaire de ses droits

III.2. Renonciation Le fait pour Forma Santé de ne pas se prévaloir àun moment donné de l'une quelconque des clauses des présentes, ne peut valoir renonciation à se prévaloir ultérieurement de ces mêmes clauses

## III.3. Loi applicable

Les Conditions Générales et tous les rapports entre Forma Santé et ses Clients relèvent de la Loi française.

Par la signature de la présente convention, le Client s'engage pour lui -même, ses agents, employés, collaborateurs, préposés, prestataires, conseils et tous autre tiers en lien avec lui, à n'ut iliser ni ne transmettre à toute personne physique ou morale sans l'autorisation expresse et écrite préalable de Forma Santé, aucun des éléments dont il aura pu avoir connaissance, sous quelque format que ce soit, dans le cadre du déploiement de l'action de formation objet de la présente convention. En particulier, et sauf accord express intervenu entre le Client et Forma Santé, le Client s'interdit d'inclure dans les groupes de formation des stagiaires dont le rôle présent ou à venir serait de mettre en œuvre, à partir des éléments acquis lors de la formation, une démultiplication de tout ou partie de cette même formation auprès d'un public plus large. La mise en œuvre d'une telle démarche constituerait une contravention aux droits de propriété intellectuel Forma Santé, de ses préposés ou de ses prestataires, et assible de poursuites, conformément aux Lois et Règlements en vigueur.

III.4. Attribution de compétences
Tous litiges qui ne pourraient être réglés à l'amiable seront
de la COMPETENCE EXCLUSIV E DU TRIBUNAL DE
COMMERCE DE PARIS quel que soit le siège ou la
résidence du Client, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie. Cette clause attributive de compétence ne s'appliquera pas au cas de litige avec un Client non professionnel pour lequel les règles légales de compétence matérielle et géographique s'appliqueront. La présente clause est stipulée dans l'intérêt de la société Forma Santé qui se réserve le droit d'y renoncer si bon lui semble

## III.5. Élection de domicile

L'élection de domicile est faite par Forma Santé à son siège social au 5, avenue Dauphine 45000 Orléans.

**FORMA SANTÉ** 

Institut de Formation d'Ambulanciers de Bordeaux 19/21 avenue Léonard de Vinci - Zone Europarc - 33600 PESSAC Tél: 05 56 36 72 23 - Fax: 05 57 26 94 51

> Courriel: ifabo@formasante.fr APE: 8559A - N° SIRET: 420 309 627 00 081

Mise à jour : 27/06/2024 Page 15 sur 15